

## DIRECT

## Sans secret

Les États-Unis et le Grand-Duché signent ce 20 mai un avenant à la convention de non-double imposition pour améliorer la coopération fiscale entre les deux pays. Il s'agit du premier traité signé par le Luxembourg qui reprend l'ensemble des dispositions de la convention modèle de l'OCDE, y compris l'échange d'informations sur demande dans des cas individuels. Le nouveau traité s'applique aux années fiscales 2009 et suivantes.

## Malade et en congé

La Chambre des salariés cite un arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes pour noter que la maladie peut constituer une raison pour reporter le congé annuel de récréation, même au-delà du 31 mars de l'année suivante, si le salarié était dans l'impossibilité de prendre son congé jusqu'à la fin de la période report.

## Contre l'homophobie

Le 23 avril, la Chambre des députés votait à l'unanimité une motion exhortant le gouvernement à reconnaître la Journée internationale contre l'homophobie, fixée au 17 mai. Une raison pour Jean Huss de réclamer que le ministre des Affaires étrangères proteste par le biais de son ambassadeur en Russie contre l'interdiction musclée de la Slavic Pride à Moscou.

De même, l'Union européenne se doit de réagir à l'interdiction de la parade bisexuelle à Riga.

## Arnaqueurs

L'Unicef prévient que de faux collaborateurs circulent actuellement dans les zones piétonnes et sur les parkings des centres commerciaux, demandant de l'argent en espèces au nom de l'Unicef et peut-être d'autres organisations caritatives.

L'ONG précise qu'elle n'organise jamais de collecte en pleine rue. Sur ses stands d'information, les collaborateurs sont reconnaissables à leurs badges et disposent d'une autorisation officielle.

# Les magistrats archi-contre un conseil supérieur de la justice

## Alain Thorn à la tête du groupement de la magistrature

Le médiateur en veut. Les avocats aussi. Luc Frieden itou. Mais pas les magistrats, qui revendiquent l'indépendance qu'un Conseil supérieur de la justice (CSJ) mettrait en danger.

## MICHEL PETIT

À peine désigné par ses pairs à la présidence du groupement des magistrats luxembourgeois, Alain Thorn, juge de la Jeunesse, met sur la place publique le rapport du groupe de travail consacré à l'éventuel futur CSJ. En ces temps de campagne, le moment n'est pas mal choisi. On se rappelle qu'en mars 2006, Marc Fischbach, médiateur, appelait de ses vœux une telle institution. Le CSJ prendrait en charge la nomination et la promotion des magistrats, le contrôle disciplinaire, la formation continue, la communication. «On avait cru que l'idée ferait long feu», relate Alain Thorn. Mais le ministre Frieden a embêté le pas, relayé ensuite par le microcosme, le barreau.

Le groupement des magistrats, qui veille aux intérêts matériels et moraux de la profession, les magistrats défendent des critères objectifs sans exclure l'influence politique, les affinités, le clientélisme.

**FILTRE**

Les magistrats estiment que, globalement, les propositions de Fischbach et de Frieden ne correspondent pas «aux exigences internationales pour garantir l'indépendance». D'autant que, via ce CSJ, les magistrats seraient nommés aussi par des non-juristes. «Et l'on constate un déficit de compétences dans des commissions (de grâce, du travail, ndr) appelées à traiter de

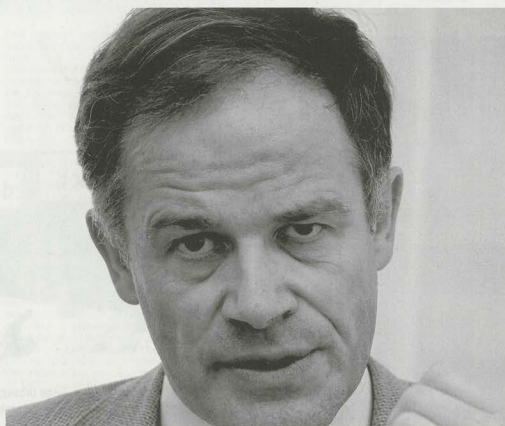


Photo: Didier Syvestre

Pour Alain Thorn, c'est clair: un conseil supérieur de la justice, vu comme ça, les magistrats n'en veulent pas

des nominations et avancements, les magistrats défendent des critères objectifs sans exclure l'influence politique, les affinités, le clientélisme.

## FILTRE

Les magistrats estiment que, globalement, les propositions de Fischbach et de Frieden ne correspondent pas «aux exigences internationales pour garantir l'indépendance». D'autant que, via ce CSJ, les magistrats seraient nommés aussi par des non-juristes. «Et l'on constate un déficit de compétences dans des commissions (de grâce, du travail, ndr) appelées à traiter de

procès de droit avec des non-juristes. Même des auxiliaires comme les notaires et les huissiers ne sont pas toujours au fait du fonctionnement de la justice. Quant aux avocats qui revendiquent aussi siéger au CSJ, ils seraient placés dans une situation malsaine puisque appelés à siéger ou plaider face à face. Nous y voyons un risque pour l'impartialité, que les magistrats soient sous pression.» Malgré tout, Alain Thorn et son syndicat adhèrent à la mission disciplinaire d'un CSJ. Même si, admettent-ils, il reste pas mal de textes sur la déontologie, les procédures disciplinaires, les devoirs et les droits à préciser. «Par ailleurs,

nous nous battons résolument contre l'opportunité qu'aurait tout un chacun de saisir le CSJ. Cela ouvre la voie à tous les abus, à l'installation d'un climat délétère alimenté par des justiciables déçus pour tout et n'importe quoi. Les plaintes doivent passer par une instance de filtrage qui, elle, étudierait la recevabilité des plaintes et, le cas échéant, en saisirait le CSJ.» À quelques semaines du scrutin, les magistrats du groupement (soit la moitié de la profession) font entendre leur voix dans un débat promis par le ministre Frieden. Un débat qu'ils attendent toujours. Ce sera pour la prochaine législature...